



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

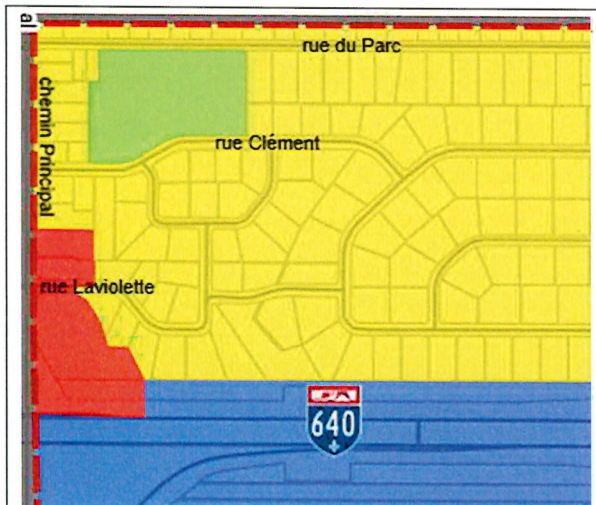
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 27-2026

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

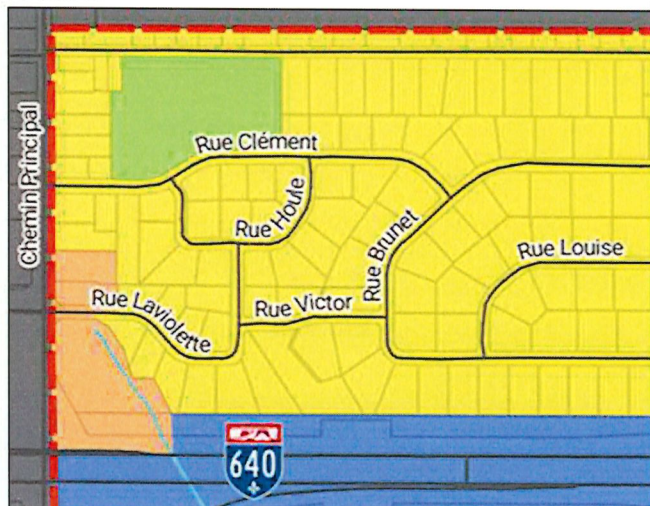
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 27-2026 intitulé « Projet de règlement numéro 27-2026 visant la modification du plan d'urbanisme numéro 14-2024, aux fins de modifier l'affectation commerciale pour une affectation mixte sur les immeubles situés à l'est de l'intersection du chemin Principal et de la rue Lavolette »
- 2- Ce projet a pour objet de modifier l'affectation commerciale pour une affectation mixte
- 3- Croquis de l'affection concernée :

AVANT



APRÈS



Affectations au sein du PU

- Résidentielle
- Mixte
- Commerciale

- 4- Une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu **mardi le 13 octobre 2026, à 19h**, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 5- Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 1^{er} septembre 2026.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 5 octobre 2026

Stéphane Giguère, B. Sc.
Directeur général